Projet d'arrêté 2023/917 du Collège de la Commission communautaire française établissant un modèle de grille d'évaluation des nouvelles demandes d'agrément en cohésion sociale en application de l'article 39 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et modifiant l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 11 septembre 1997 portant exécution du Décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé ;

Le Collège de la Commission communautaire française,

Vu le décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale ;

Vu l'article 39 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et modifiant l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 11 septembre 1997 portant exécution du Décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé ;

Vu l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé – Section Cohésion sociale, donné le ;

Vu l'avis du Conseil d'État, donné le en application de l'article 84§1, alinéa 1er, 2° des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Vu la concertation intra-francophone du ;

Vu le rapport d'évaluation de l'impact du présent arrêté sur la situation respective des hommes et des femmes, requis en vertu de l'article 3, alinéa 1er, 2° du Décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission Communautaire Française, émis le 20 avril 2024;

Vu le rapport d'évaluation de l'impact du présent arrêté sur la situation des personnes handicapées, requis en vertu de l'article 4, § 3 du décret du 5 décembre 2016 portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Commission Communautaire Française, émis le 20 avril 2024;

CONSIDERANT,

La nécessité d'établir un cadre d'analyse des nouvelles demandes d'agrément commun aux services du Collège et aux coordinations locales de cohésion sociale.

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Après délibération, Arrête :

Article 1er. Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128 de celle-ci.

Art. 2. En vertu de l'article 39 de l'arrêté du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et modifiant l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 11 septembre 1997 portant exécution du Décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé, le Collège adopte la fiche type d'analyse dénommée : GRILLE D'ÉVALUATION DES NOUVELLES DEMANDES D'AGRÉMENT. Cette fiche type est annexée au présent arrêté

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets au 16 mai 2023.

Art. 4. Le Membre du Collège ayant la Cohésion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le 27. 04. 2023 27. 04. 2023

Par le Collège,

Nawal BEN HAMOU

Membre du Collège

chargée de la Cohésion sociale

Barbara TRACHTE

Présidente du Collège

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Vu pour être annexé à l'arrêté 2023/913 du Collège de la Commission communautaire française établissant un modèle de grille d'évaluation des nouvelles demandes d'agrément en cohésion sociale en application de l'article 39 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et modifiant l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 11 septembre 1997 portant exécution du Décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé

GRILLE D'ÉVALUATION DES NOUVELLES DEMANDES D'AGRÉMENT

Objectifs :

- **Evaluer la qualité du plan d'action et du questionnaire de demande d'agrément (instruction conjointe COCOF-Coordination)**
- **Proposer une catégorie financière pour chaque axe prioritaire et d'éventuels orientations spécifiques**
- **Nourrir la fiche informative (conclusions de l'instruction) à destination des membres de la concertation**
- **Nourrir le Collège avec des éléments d'évaluation qualitative lors de l'octroi de la catégorie financière**

ASSOCIATION : **N° DE DOSSIER :**

Projet Communal/ Régional *(entourer le choix)*

1. Principes généraux de la cohésion sociale

Pour rappel la définition de la cohésion sociale (Nouveau décret 2018) :

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliances, de vivre et faire ensemble.

Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement croisé d'une politique publique de cohésion sociale en lien avec les communes et l'action sociale et d'une action associative de quartier, locale ou régionale.

Ces processus ont pour finalité de mener à une société intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre.»

Adéquation avec les priorités politiques générales	Oui	Non	Partiellement
o Le projet favorise-t-il l'émancipation et l'autonomie du public			
o Projet inscrit dans une perspective d'interculturalité et de diversité socioculturelle ?			
o Projet inscrit dans une perspective de vivre et faire ensemble			
o Est-ce que les actions proposées s'inscrivent dans une approche citoyenne (droits et devoirs, règles du vivre ensemble, respect de la diversité) ?			
o Démarche ayant favorisée la mixité des publics (de genre ; culturelle ; générationnelle ; sociale) ? (PA .4)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux priorités énoncées ci-dessus ?

Quels sont les points à améliorer au regard des priorités énoncées ci-dessus ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

2. Evaluation du projet par axe prioritaire :

Axe 1 : Soutien et accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté

A. Objectifs et activités

Pour rappel les objectifs liés à cet axe sont :

- Développement intellectuel
- Emancipation sociale et culturelle
- Créativité et initiation aux différentes cultures
- Citoyenneté et participation
- Autonomie des enfants et des jeunes
- Confiance en soi
- Accompagnement des familles (soutien à la parentalité)
- Collaboration avec les écoles
- …

Objectifs des actions	Oui	Non	Partiellement
o Les actions répondent-elles aux objectifs qui définissent l'axe prioritaire 1 ? (PA et Q)			
o Les objectifs opérationnels sont mesurables, atteignables et réaliste ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels permettent-ils d'atteindre les objectifs généraux ? (PA)			
o Le soutien à la parentalité est-il opérationnel ? (PA)			
o Le contenu des activités d'été répond-il aux objectifs généraux ? (PA)			
o La collaboration avec les écoles est recherchée (Q)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

B. Moyens mis en œuvre

Ressources	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o L'équipe est en nombre suffisant (Annexe 9)			
o L'équipe est qualifiée (Annexe 9)			
o Le plan de formation est adéquat (PA)			
o Le matériel pédagogique est riche et varié (Q)			
o Adéquation des locaux (espace adéquat par rapport à l'usage, salubrité, etc.) ? (Q)			
o Une méthode pédagogique est-elle mise en place ? (Q)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

C. Evaluation des autres parties du plan d'action

Diagnostic et Public cible	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o L'ASBL est-elle proactive pour répondre à de nouveaux besoins ?			
o Le projet répond-il à des besoins identifiés préalablement dans les diagnostics ? Si oui, expliquez.			
Partenariat et mise en réseau et évaluation de l'action			
o Le projet est-il réalisé en partenariat ?			
o Ces partenariats permettent-ils de répondre aux besoins identifiés ?			
o Les partenariats incluent-ils des opérateurs du dispositif de la cohésion sociale ?			
o La communication des activités est-elle optimale ?			
o Le réseau de collaboration correspond-il à un projet de ce type ?			
Méthodologie d'évaluation des actions prioritaires			
o Les indicateurs définis permettent-ils de s'assurer de			

l'impact des actions ?

- La méthodologie de l'évaluation est-elle complète ?
- Le public est-il associé à toutes les phases du projet ?

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

D. Eléments supplémentaires éventuels :

Au regard des points d'attention ci-dessous ou d'autres points avez-vous des remarques particulières :

- Cohérence entre projet et public-cible proposé ?
- Travail réseau et partenariat ?
- Accessibilité physique et financière des activités ?
- Mobilité des publics ?
- Projet inscrit dans une action communautaire de quartier et de travail en réseau ?
- Approche globale de l'individu (voit l'individu dans sa globalité, en tenant compte de sa situation personnelle et l'oriente vers les ressources adaptées)
- Autres…

E. Aspect budgétaire

o Part d'autres financements dans le fonctionnement **du projet**	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%
o Part d'autres financements dans le fonctionnement de l'association	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%

o Est -ce que le budget demandé est cohérent et nécessaire pour les besoins du projet ? (Poste bien réparti)

……

o Est-ce que le budget est précis ? (Poste clair)

……

F. Conclusions de l'Instruction :

Les points forts du projet sont :

Les points faibles du projet sont :

L'avis global est :

Favorable – Défavorable - Réservé

Commentaires éventuels :

G. Proposition budgétaire

Subvention 2023	
Volume d'action proposé (et nombre de participants pour la P1)	
Catégorie proposée sur base des besoins du projet, de la qualité du projet, et du volume d'action	*(indiquer le numéro de la catégorie et le montant correspondant)*
Motivation	

Axe 2 : Apprentissage et Appropriation de la langue française

A. Objectifs et activités

Pour rappel les objectifs liés à cet axe sont :

- Apprentissage du français
- Autonomie des apprenant(e)s
- Revalorisation
- Citoyenneté
- …

Objectifs des actions	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o Les actions répondent-elles aux objectifs qui définissent l'axe prioritaire 2 ? (PA et Q)			
o Les objectifs opérationnels liés à l'apprentissage du français sont-ils mesurables, atteignables et réaliste ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels liés à l'apprentissage du français permettent-ils d'atteindre les objectifs généraux ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels liés aux activités d'appropriation sont-ils mesurables, atteignables et réaliste ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels liés aux activités d'appropriation permettent-ils d'atteindre les objectifs généraux ? (PA)			
o Les activités d'appropriation sont-elles riches et variées (Q)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

B. Moyens mis en œuvre

Ressources	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o L'équipe est en nombre suffisant (Annexe 9)			
o L'équipe est qualifiée (Annexe 9)			
o Le plan de formation est adéquat (PA)			

o Le matériel pédagogique est riche et varié (Q)
o Adéquation des locaux (espace adéquat par rapport à l'usage, salubrité, etc.) ? (Q)
o Une méthode pédagogique est-elle mise en place ? (Q)

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

C. Evaluation des autres parties du plan d'action

Diagnostic et Public cible	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o L'ASBL est-elle proactive pour répondre à de nouveaux besoins ?			
o Le projet répond-il à des besoins identifiés préalablement dans les diagnostics ? Si oui, expliquez.			
Partenariat et mise en réseau et évaluation de l'action			
o Le projet est-il réalisé en partenariat ?			
o Ces partenariats permettent-ils de répondre aux besoins identifiés ?			
o Les partenariats incluent-ils des opérateurs du dispositif de la cohésion sociale ?			
o La communication des activités est-elle optimale ?			
o Le réseau de collaboration correspond-il à un projet de ce type ?			
Méthodologie d'évaluation des actions prioritaires			
o Les indicateurs définis permettent-ils de s'assurer de l'impact des actions ?			
o La méthodologie de l'évaluation est-elle complète ?			
o Le public est-il associé à toutes les phases du projet ?			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

D. Eléments supplémentaires éventuels :

Au regard des points d'attention ci-dessous ou d'autres points avez-vous des remarques particulières :

- Cohérence entre projet et public-cible proposé ?
- Travail réseau et partenariat ?
- Accessibilité physique et financière des activités ?
- Mobilité des publics ?
- Projet inscrit dans une action communautaire de quartier et de travail en réseau ?
- Approche globale de l'individu (voit l'individu dans sa globalité, en tenant compte de sa situation personnelle et l'oriente vers les ressources adaptées)
- Autres…

E. Aspect budgétaire

o Part d'autres financements dans le fonctionnement **du projet**	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%
o Part d'autres financements dans le fonctionnement de l'association	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%
o Est -ce que le budget demandé est cohérent et nécessaire pour les besoins du projet ? (Poste bien réparti) ……				
o Est-ce que le budget est précis ? (Poste clair) ……				

F. Conclusions de l'Instruction :

Les points forts du projet sont :

Les points faibles du projet sont :

L'avis global est :

Favorable – Défavorable - Réservé

Commentaires éventuels :

G. Proposition budgétaire

Subvention 2023	
Volume d'action proposé (et nombre de participants pour la P1)	
Catégorie proposée sur base des besoins du projet, de la qualité du projet, et du volume d'action	*(indiquer le numéro de la catégorie et le montant correspondant)*

Motivation	

Axe 4A : La production et la diffusion d'activité à vocation socioculturelle

A. Objectifs et activités

Pour rappel les objectifs liés à cet axe sont :

- développer des interactions dynamiques entre habitants, associations et institutions qui n'ont pas ou peu l'habitude de se rencontrer;
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes et favoriser la rencontre en mobilisant les publics autour de la solidarité et des messages d'ouverture;
- lutter contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme;
- lutter contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle;
- informer, sensibiliser et développer les actions en faveur du public porteur d'une déficience;
- décloisonner les logiques communautaires pouvant exister à l'échelle d'un quartier ou de la Région;
- développer une médiation interculturelle ;
- Co-constuire un projet participatif ;
- …

Objectifs des actions	Oui	Non	Partiellement
o Les actions répondent-elles aux objectifs qui définissent l'axe prioritaire 4A ? (PA et Q)			
o Les objectifs opérationnels liés à la production sont-ils mesurables, atteignables et réaliste ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels liés à la production permettent-ils d'atteindre les objectifs généraux ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels liés à la diffusion sont-ils mesurables, atteignables et réaliste ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels liés à la diffusion permettent-ils d'atteindre les objectifs généraux ? (PA)			
o Le projet permet-il la rencontre entre des publics de milieux sociaux différents, qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer ? (Q)			
o Le projet se base sur des constats préalables identifiés (par l'ASBL et/ou le public) (Q)			
o Le vivre-ensemble est-il favorisé par des partenariats et le			

réseau de l'association ? (Q et PA)

Quelles sont les forces du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

B. Moyens mis en œuvre

Ressources	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o L'équipe est en nombre suffisant (Annexe 9)			
o L'équipe est qualifiée (Annexe 9)			
o Le plan de formation est adéquat (PA)			
o Le matériel pédagogique est riche et varié (Q)			
o Adéquation des locaux (espace adéquat par rapport à l'usage, salubrité, etc.) ? (Q)			
o Une méthode pédagogique est-elle mise en place ? (Q)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

C. Evaluation des autres parties du plan d'action

Diagnostic et Public cible	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o L'ASBL est-elle proactive pour répondre à de nouveaux besoins ?			
o Le projet répond-il à des besoins identifiés préalablement dans les diagnostics ? Si oui, expliquez.			
Partenariat et mise en réseau et évaluation de l'action			
o Le projet est-il réalisé en partenariat ?			
o Ces partenariats permettent-ils de répondre aux besoins identifiés ?			
o Les partenariats incluent-ils des opérateurs du dispositif de la cohésion sociale ?			
o La communication des activités est-elle optimale ?			
o Le réseau de collaboration correspond-il à un projet de ce type ?			
Méthodologie d'évaluation des actions prioritaires			

- Les indicateurs définis permettent-ils de s'assurer de l'impact des actions ?
- La méthodologie de l'évaluation est-elle complète ?
- Le public est-il associé à toutes les phases du projet ?

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

D. Eléments supplémentaires éventuels :

Au regard des points d'attention ci-dessous ou d'autres points avez-vous des remarques particulières :

- Cohérence entre projet et public-cible proposé ?
- Travail réseau et partenariat ?
- Accessibilité physique et financière des activités ?
- Mobilité des publics ?
- Projet inscrit dans une action communautaire de quartier et de travail en réseau ?
- Approche globale de l'individu (voit l'individu dans sa globalité, en tenant compte de sa situation personnelle et l'oriente vers les ressources adaptées)
- Autres…

E. Aspect budgétaire

o Part d'autres financements dans le fonctionnement **du projet**	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%
o Part d'autres financements dans le fonctionnement de l'association	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%

o Est -ce que le budget demandé est cohérent et nécessaire pour les besoins du projet ? (Poste bien réparti)

……..

o Est-ce que le budget est précis ? (Poste clair)

……..

F. Conclusions de l'Instruction :

Les points forts du projet sont :

Les points faibles du projet sont :

L'avis global est :

Favorable – Défavorable - Réservé

Commentaires éventuels :

G. Proposition budgétaire

Subvention 2023	
Volume d'action proposé (et nombre de participants pour la P1)	
Catégorie proposée sur base des besoins du projet, de la qualité du projet, et du volume d'action	*(indiquer le numéro de la catégorie et le montant correspondant)*
Motivation	

Axe 4B : La sensibilisation à l'interculturalité

A. Objectifs et activités

Pour rappel les objectifs liés à cet axe sont :

- développer des interactions dynamiques entre habitants, associations et institutions qui n'ont pas ou peu l'habitude de se rencontrer;
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes et favoriser la rencontre en mobilisant les publics autour de la solidarité et des messages d'ouverture;
- lutter contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme;
- lutter contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle;
- informer, sensibiliser et développer les actions en faveur du public porteur d'une déficience;
- décloisonner les logiques communautaires pouvant exister à l'échelle d'un quartier ou de la Région;
- développer une médiation interculturelle ;
- proposer des thématiques liées notamment au vivre et faire ensemble, à l'égalité réelle, à la lutte contre toutes les discriminations, à la lutte contre la polarisation, à la socialisation des publics, à l'éducation aux médias, à la lutte contre les théories du complot, à l'interculturalité ;
- créer un débat positif et des échanges auprès du public cible ;
- …

Objectifs des actions	**Oui**	**Non**	**Partiellement**
o Les actions répondent-elles aux objectifs qui définissent l'axe prioritaire 4B ? (PA et Q)			
o Les objectifs opérationnels sont-ils mesurables, atteignables et réaliste ? (PA)			
o Les objectifs opérationnels permettent-ils d'atteindre les objectifs généraux ? (PA)			
o La méthodologie pour susciter le débat est optimal (Q)			
o Les thématiques correspondent aux objectifs de l'axe prioritaire 4B (Q)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux actions et objectifs développés ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

B. Moyens mis en œuvre

Ressources	Oui	Non	Partiellement
o L'équipe est en nombre suffisant (Annexe 9)			
o L'équipe est qualifiée (Annexe 9)			
o Le plan de formation est adéquat (PA)			
o Le matériel pédagogique est riche et varié (Q)			
o Adéquation des locaux (espace adéquat par rapport à l'usage, salubrité, etc.) ? (Q)			
o Une méthode pédagogique est-elle mise en place ? (Q)			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

C. Evaluation des autres parties du plan d'action

Diagnostic et Public cible	Oui	Non	Partiellement
o L'ASBL est-elle proactive pour répondre à de nouveaux besoins ?			
o Le projet répond-il à des besoins identifiés préalablement dans les diagnostics ? Si oui, expliquez.			
Partenariat et mise en réseau et évaluation de l'action			
o Le projet est-il réalisé en partenariat ?			
o Ces partenariats permettent-ils de répondre aux besoins identifiés ?			
o Les partenariats incluent-ils des opérateurs du dispositif de la cohésion sociale ?			
o La communication des activités est-elle optimale ?			
o Le réseau de collaboration correspond-il à un projet de ce type ?			
Méthodologie d'évaluation des actions prioritaires			
o Les indicateurs définis permettent-ils de s'assurer de l'impact des actions ?			
o La méthodologie de l'évaluation est-elle complète ?			
o Le public est-il associé à toutes les phases du projet ?			

Quelles sont les forces du projet par rapport aux ressources ?

Quels sont les points faibles du projet par rapport aux ressources ?

Avez-vous des remarques à ajouter ?

D. Eléments supplémentaires éventuels :

Au regard des points d'attention ci-dessous ou d'autres points avez-vous des remarques particulières :

- Cohérence entre projet et public-cible proposé ?
- Travail réseau et partenariat ?
- Accessibilité physique et financière des activités ?
- Mobilité des publics ?
- Projet inscrit dans une action communautaire de quartier et de travail en réseau ?
- Approche globale de l'individu (voit l'individu dans sa globalité, en tenant compte de sa situation personnelle et l'oriente vers les ressources adaptées)
- Autres…

E. Aspect budgétaire

o Part d'autres financements dans le fonctionnement **du projet**	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%
o Part d'autres financements dans le fonctionnement de l'association	≥30%	31-50%	51-70%	≤70%

o Est -ce que le budget demandé est cohérent et nécessaire pour les besoins du projet ? (Poste bien réparti)

……..

o Est-ce que le budget est précis ? (Poste clair)

……..

F. Conclusions de l'Instruction :

Les points forts du projet sont :

Les points faibles du projet sont :

L'avis global est :

Favorable – Défavorable - Réservé

Commentaires éventuels :

G. Proposition budgétaire

Subvention 2023	
Volume d'action proposé (et nombre de participants pour la P1)	
Catégorie proposée sur base des besoins du projet, de la qualité du projet, et du volume d'action	*(indiquer le numéro de la catégorie et le montant correspondant)*
Motivation	

3. Orientations spécifiques

Si l'association demande une ou plusieurs reconnaissances d'Orientation Spécifique, est-ce que le projet est en adéquation avec l'Orientation Spécifique demandée ?	Oui	Non	Partiellement
☐ Orientation Spécifique n°___			
Justifiez :			
☐ Orientation Spécifique n°___			
Justifiez :			
☐ Orientation Spécifique communale :			
Justifiez :			
☐ Orientation Spécifique communale :			
Justifiez :			

Commentaires éventuels :

G. Proposition budgétaire

Subvention 2023	
Volume d'action proposé (et nombre de participants pour la P1)	
Catégorie proposée sur base des besoins du projet, de la qualité du projet, et du volume d'action	*(indiquer le numéro de la catégorie et le montant correspondant)*
Motivation	

3. Orientations spécifiques

Si l'association demande une ou plusieurs reconnaissances d'Orientation Spécifique, est-ce que le projet est en adéquation avec l'Orientation Spécifique demandée ?	Oui	Non	Partiellement
☐ Orientation Spécifique n°___			
Justifiez :			
☐ Orientation Spécifique n°___			
Justifiez :			
☐ Orientation Spécifique communale :			
Justifiez :			
☐ Orientation Spécifique communale :			
Justifiez :			

Nawal Ben Hamou
Ministre de la Cohésion sociale et du Sport